



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
5/LCCE/23

Le 28 janvier 2011

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications

- **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2010, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et le résumé de ce projet de Recommandation figurent dans l'Annexe.

La période d'examen se terminera le 28 mars 2011, deux mois après la diffusion de ces textes. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera déclenchée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation de ce projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Titre et résumé du projet de Recommandation

Document joint: Document 5/209(Rév.3) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.758-4

Doc. 5/209(Rév.3)

Considérations relatives à la mise au point de critères de partage entre le service fixe et d'autres services

Cette révision comprend les éléments suivants:

- révision du champ d'application;
- précisions concernant le texte des parties *considérant* et *notant*;
- remplacement de l'Annexe 1 par un texte entièrement nouveau relatif aux considérations pour l'élaboration de critères de partage à la lumière des objectifs de qualité de fonctionnement/disponibilité définis après l'adoption de la version précédente de cette Recommandation;
- remplacement des Annexes 2 et 3 par de nouveaux textes et de nouvelles informations mis à jour concernant les paramètres des systèmes du service fixe; les anciennes données concernant ces paramètres ont été transférées dans le Rapport UIT-R F.2108;
- suppression de l'Annexe 4 dont les données ont elles aussi été transférées dans le Rapport UIT-R F.2108.
